

Mot du président

Bâtis d'antennes



En février 2010, RAQI publiait le communiqué 2010-01, que je vous invite à revoir sur notre site Web sous la rubrique «communiqués». Celui-ci conseille aux radioamateurs, vivant dans une municipalité ayant un règlement de zonage restrictif pour l'érection d'un bâti d'antennes, de formuler une demande en conformité avec les processus de consultation publique émis par I-C.

Depuis la position prise par RAQI qui vous conseillait de procéder par consultation publique, quelques radioamateurs ont formulé des demandes en vertu de ce processus de consultation. Un radioamateur, Martin VE2BQA a suivi le processus avec rigueur et après une année et demie d'échange avec I-C et la ville concernée, il a donné un avis d'impasse à I-C au printemps 2011. Dernièrement, il recevait d'I-C l'autorisation, par écrit, d'ériger un bâti d'antennes pour une hauteur de 15 mètres sur sa propriété. Industrie Canada lui a mentionné que si la municipalité prenait des procédures en violation du règlement municipal en vigueur, I-C n'hésiterait pas à aller défendre le document émis l'autorisant à procéder à l'installation.

Il s'agit d'une percée majeure dans ce dossier qui occupe RAQI depuis plusieurs années. RAQI a toujours souhaité qu'Industrie Canada émette des documents autorisant les radioamateurs à ériger leurs installations d'antennes à une hauteur de 15 mètres. I-C s'est toujours défendu de pouvoir émettre un tel document sans consultation publique puisque l'exception prévue à la réglementation pour une hauteur de 15 mètres ne prévoyait pas l'émission par I-C d'une telle autorisation d'ériger le bâti d'antennes.

On peut remarquer que dans l'ensemble des dossiers de consultation publique que les radioamateurs ont présenté à I-C, seuls ceux qui étaient portés par des spécialistes ont avancé avec diligence vers une conclusion positive.

La conclusion de ce dossier pour Martin permet à RAQI de faire certaines constatations afin de prendre les mesures qui s'imposent. Ainsi, dans un premier temps, RAQI intensifiera ses démarches afin qu'Industrie Canada puisse émettre aux radioamateurs un document les autorisant à ériger un bâti d'antennes d'au plus 15 mètres.

D'autre part, j'entends recommander au conseil d'administration la formation d'un comité permanent d'aide pour les membres de RAQI qui doivent traverser le processus de consultation pour ériger leurs installations d'antennes. Ce comité sera formé d'un certain nombre de spécialistes qui pourront aider les radioamateurs à répondre aux questions pointues d'I-C.

Dans l'attente de nouveaux développements dans ce dossier, n'hésitez pas à me faire parvenir vos commentaires et remarques. Je suis toujours disponible et à votre écoute afin de faire avancer la cause qui nous tient tous à coeur... la radioamateur.

73'

Guy, VE2LGL

Président, directeur général de RAQI

guy@lamoureux.ca ou ve2lgl@raqi.ca

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy VE2LGL' with a stylized flourish at the end.